

l'intention de prendre 40 minutes pour dire tout cela, alors qu'il ouvre les oreilles et qu'il écoute.

Je disais, et cela est en rapport direct avec ce que je vais dire, que le Canada a la possibilité de donner au tiers monde ce qu'il peut y avoir de plus précieux en revenant à la raison sur le plan intérieur, en cessant d'exiger du tiers monde de l'énergie fossile non renouvelable. Nous sommes absolument capables de le faire au plan interne, sauf que pour cela il faudrait se libérer de cette révolution, de cette société structurée et interventionniste que le gouvernement actuel cherche en ce moment à créer et à nous imposer. Cela a démarré avec le débat constitutionnel; il y a eu ensuite cette massue qu'a été la politique énergétique nationale. Et maintenant nous en arrivons au fond des choses, à cette mélasse dont veut nous enrober cet endormeur qui vient à peine de finir de présenter le bill. Le procédé est bien connu, il est appliqué dans les règles. On nous présente le bill S-10 comme un bill privé qu'on fait passer sans que personne y prête attention, et tout de suite après, le bill sur la concurrence.

● (1610)

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur le bill sur la concurrence et aux fuites qui sont survenues. On a apporté des changements importants au bill quand ce n'était encore qu'un avant-projet. Mais le gouvernement ne va pas prendre l'attitude behavioriste que je préconise sans ambages. Je le répète, nous devrions avoir des lois anti-trusts sévères et ne pas épargner les sociétés qui ne s'y conforment pas. Au lieu d'observer ce principe—c'est là-dessus que porte le débat philosophique et politique qui est en cours, et c'est pour cela que le ministre ne comprend rien à ce que je dis—le gouvernement commence à mettre à exécution son grand projet, à remanier les structures, et il se mêle non seulement des multinationales et des grandes sociétés, mais aussi des droits des particuliers à la propriété intellectuelle. Ce qui est intéressant, c'est qu'en dépit de toutes les additions et modifications apportées au bill, même si on a remanié d'autres passages du bill, l'article relatif aux brevets est pratiquement repris mot à mot du bill C-13, ce qui signifie qu'il n'y a rien de neuf sur ce chapitre.

Le bill S-10 nous donne la clé de la présentation du bill sur la concurrence à la Chambre, et cette stratégie portera surtout sur le secteur de la propriété intellectuelle. Je relie tout cela au débat sur le droit à la propriété dans le cadre du débat constitutionnel, car ce que le gouvernement cherche à obtenir, c'est le contrôle de la propriété des sociétés et de la propriété intellectuelle.

Fait intéressant à noter, le bill S-10 nous est présenté tout de suite après le débat de deux jours sur les relations Nord-Sud, car la question Nord-Sud se rattache de près à toute cette affaire. Et voilà que le bill S-10 arrive sur ces entrefaites.

Je rappelle aux députés un discours que j'ai prononcé il y a quelque temps. Je ne vais pas le répéter, mais j'y faisais allusion à un texte que je considère comme très important et qui s'intitule «The Fate of Empires». C'est un ouvrage de sir John Glubb. Il a d'abord été publié dans le magazine *Blackwood* en novembre 1934, volume 320, mais en décembre 1976, la *Gazette* de la Canadian Law Society a obtenu la permission de le réimprimer. Sir John Glubb nous a donné une analyse très pénétrante de la grandeur et de la décadence des sociétés et civilisations à partir de l'an 800 avant Jésus-Christ jusqu'à

### *Corporations et syndicats ouvriers*

notre ère. Il établit des liens entre les problèmes propres à la nature humaine dans les sociétés et une dizaine de civilisations et dit que ces étapes dans la grandeur et la décadence des grandes nations correspondaient, semble-t-il, à l'ère des pionniers, c'est-à-dire à la naissance des nations lorsque l'homme fait œuvre de pionnier et peut se passer de biens matériels. Il vit en contact très étroit avec les réalités de la vie et dans l'espoir de lendemains qui chantent. C'est comme un éclatement. Voilà où résident la force et la vitalité des nouveaux peuples. Puis survient l'ère des conquêtes et du commerce, comme ce fut le cas en Europe. Nous pouvons constater le même cheminement à travers dix civilisations.

Puis vient l'ère de l'abondance, source de tous nos ennuis. C'est l'ère où le mauvais côté de la nature humaine commence à s'imposer à l'homme social. L'ère de la raison succède à celle de l'abondance, selon sir John Glubb. Si je le signale, c'est que les grands responsables de la stratégie dont je parle maintenant à la Chambre sont des intellectuels. Ce sont des gens brillants. Ils n'ont pas perdu leur temps. Ils sont doués d'excellents cerveaux et d'excellentes mémoires. Ils ont beaucoup étudié et se sont mérité de hauts postes au sein de l'appareil bureaucratique de notre démocratie.

Après avoir constaté l'ère de la raison à travers dix civilisations, nous constatons l'ère de la décadence: Chaque fois, la raison précède la décadence. Sir John Glubb décrit ensuite ce qui caractérise la décadence. Si je tiens à le signaler et à le faire consigner au compte rendu, c'est que nous sommes aux prises avec des projets d'intellectuels.

L'ère des beaux esprits est révolue au Canada—quoique nous soyons encore aux prises avec elle à certains égards—et notre société est déjà bien engagée sur la voie de la décadence. Nous n'apprenons rien de l'histoire. Quelqu'un a dit que si l'histoire ne nous apprend rien, inévitablement nous répétons les erreurs du passé. J'aimerais voir quelques-uns de nos beaux esprits, des beaux cerveaux de tous les partis à la Chambre s'arrêter aux problèmes de la nature humaine, pour que nous n'ayons plus à poursuivre notre marche vers une société interventionniste et archistrukturée, dont le bill S-10 est l'expression.

Tout cela se tient. J'ai déjà parlé de la masse de renseignements qui seront exigés, pas à titre facultatif, mais obligatoire. A l'avenir, une fois le projet de loi sur la concurrence adopté, quiconque refuse de se rendre à certaines exigences sera menacé de saisie. On n'a qu'à lire les documents de travail pour s'en convaincre. En fait, on aide ainsi les pays du tiers monde et, croyez-m'en nous devons les aider, mais jusqu'où devons nous pousser les choses avant que le monde des affaires se rende compte de ce qui est en train de se tramer au Canada? Voilà pourquoi j'ai pris la parole et pourquoi je prends le temps de faire remarquer certaines choses à la Chambre aujourd'hui.

Il y a un lien entre tous ces projets de lois. Il y aura le bill S-10 et ses dispositions en matière d'information qui permettront de dresser un inventaire et d'exercer un contrôle. Une fois en possession de l'information, les bureaucrates sauront à quoi s'en tenir et ils disposeront d'un inventaire pour la phase suivante, à savoir le projet de loi sur les coalitions; il y a encore un autre bill qui y est lié également, le bill relatif à l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Je sais, monsieur l'Orateur, que vous n'avez pas besoin de lire autant que certains